



**CLEVER
FUEREN**
Sue
spueren

**À PARTIR DU
01/01/2019**

NOUVELLES PRIMES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

5.000 €

POUR TOUTE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
100% ÉLECTRIQUE

2.500 €

POUR TOUTE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
PLUG-IN HYBRIDE
(≤ 50 g CO₂/KM)

Conditions d'éligibilité :

- sont éligibles les personnes physiques et les personnes morales de droit privé ;
- la prime est accordée au propriétaire de la voiture ;
- en cas de leasing, la prime peut être accordée au détenteur ;
- véhicule mis en circulation pour la première fois à partir du 01/01/2019 et pas encore immatriculé à l'étranger ;
- durée de détention minimale du véhicule de 7 mois au Grand-Duché par le requérant ;
- prime non cumulable avec les déductions fiscales pour mobilité durable.

